



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

PROCES VERBAL N°1

Réunion du 22 JUILLET 2022

PRESIDENT : Jérôme BOSCARI

MEMBRES : Mmes BALDASS Marie-Line, BOSCARI Christelle, CANCHO Chrystelle, Mrs ARRIGONI Jean-Yves, BOUTINES Guillaume, BREIL Didier, COLLADO Philippe, FAURE Jean-Pierre, LEPKOWICZ Michel, MOUEDDED-TROJET Alexandre, NEZRY Nicolas, SAMARA Éric, SOLETO Jean-Claude, SOWINSKI Dany. Participe à ce CD Mrs TRISTAN Daniel et ARNON Romaric.

ABSENTS EXCUSES : CARRASCO Antoine, CORONADO Alain, DA COSTA Corentin, RONZE Daniel, ROYER Jean-Jacques, SOBECK Nicolas.

Ouverture de la réunion à 18h45.

Approbation du PV No 4 du 23/05/2022 publié le 17/06/2022 prononcée à l'unanimité des membres présents.

1/VIE DU DISTRICT

Le président, après un mot de bienvenue, nous donne les informations suivantes :

Attribution des subventions qui nous sont allouées pour la saison 2022/2023 : CONSEIL DEPARTEMENTAL 40000€ et ANS 14000€.

Suite à la dernière réunion du conseil de ligue explication par le Président de la rétrocession aux districts et la volonté de baisser de 15% la gestion financière des clubs de ligue.

Mr Romain DELPECH est proposé pour devenir le Président de la CRA.

Suite à notre demande, le Conseil Départemental nous accorde l'autorisation d'utiliser le gymnase du collège Azaña pour la pratique du futsal les lundis de 20h à 23h.

O SPORTS -- Mr le Président du District recevra le commercial pour avoir une uniformisation et voir pour la simplification de leurs factures qui nous sont adressées.

2/POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Un point est fait sur les clubs qui présentent un solde débiteur, le trésorier général expédiera un courrier de rappel à ces clubs. En cas d'impossibilité de solder la saison 2021/2022 une demande sera faite que ces clubs soient interdit de délivrance de licences par la ligue.

Les amendes dont les clubs qui sont en infraction au niveau du statut des éducateurs seront appliquées (pour rappel le CD DU 11/10/2021 a annulé les amendes financières pour les équipes séniors participant au championnat du district du 82).

Validation du barème des officiels sans modification sauf pour les indemnités de déplacement qui seront réactualisées par nos instances.

Un point est fait sur les ententes et les groupements, à ce jour tous nos nouveaux clubs ont été validés par les services juridiques de la ligue.

Validation du planning saison 2022/2023.

Tous les membres du CD valident l'amende de 100€ qui sera portée au débit des clubs absents aux réunions de rentrée que ce soient les réunions pour les séniors ou les jeunes.

Validation des modifications apportées à l'annexe 5. Avec comme principale modification le forfait d'une équipe sénior féminine (1e forfait 50€, 2° forfait 70€, 3° forfait 100€, et 4e forfait se sera forfait général).

Validation des règlements que ce soient des coupes et championnat du TARN et GARONNE.

3/POLE SPORTIF ET TECHNIQUE

Validation suite aux explications des responsables des compétitions des championnats territoires que ce soit pour les féminines ou les catégories U13, U15 et U17. La gestion administrative du championnat U17 est attribuée à notre district.

Suite à la validation lors de l'AG de la Super Coupe du TARN et GARONNE, le CD valide qu'à l'occasion de cette rencontre 16 joueurs seront inscrits sur la feuille de match et pourront participer tous à la rencontre sachant que le No 16 sera exclusivement gardien de but remplaçant.

Validation des poules de nos championnats séniors en D1, D2, et D3.

Autorisation de faire pratiquer en catégories seniors Féminines les U16 (3 joueuses maximum) et 3 joueuses maximum U17F de participer au championnat avec demande de double sur classement avec avis d'un médecin du sport.

La demande de muté(é) supplémentaire doit être adressée au district venant de la boîte officielle avant le 1 septembre 2022.

Suite aux décisions prises par la Commission Départementale de Discipline et Litiges concernant la Finale du championnat D3 qui a donné match perdu (-4pts) aux équipes de US MALAUSE et FC QUERCY-ROUERGUE de ce fait pour la saison 2021/2022 le titre de champion D3 n'est pas attribué.

4/POLE FORMATION MISE EN AVANT DES VALEURS SOCIETALES

Notre district a reçu de la part des instances 60 postes service civique qui seront déployés dans les clubs demandeurs après validation par Mme BALDASS.

5/POLE ARBITRAGE

Le séminaire de rentrée aura lieu à MOISSAC au MFR le 04/09/2022.

Validation du classement des arbitres du 82 proposé par la CDA.

Des formations initiales auront lieu les 24 ,25/09 et 01/10 pour la première et les 14, 15 et 22/01/2023 pour la dernière de cette saison organisée par notre district.

La journée de l'arbitrage sera le 22/10/2022.

La composition de la CDA sera validée lors du CD du 29 aout 2022.

A la demande de la CDA un des arbitres de district n'ayant pas répondu suite à des absences injustifiées à plusieurs convocations, sur proposition de cette commission à l'unanimité des membres présents, cette personne ne pourra pas prétendre à faire une demande de licence arbitre.

5/DIVERS

Un calendrier des réunions pour le CD pour la saison 2022/2023 est établi avec les dates suivantes qui sont retenues :

REUNION CD : Lundi 29 aout, Lundi 7 novembre, Jeudi 15 décembre, Lundi 13 février 2023, Lundi 3 avril 2023, Lundi 22 mai 2023.

AG : AG Financière ligue 19/11/2022. AG Financière district 03/12/2022.

Assemblée Générale Ligue 24/06/2023.

Assemblée Générale district + trophées Jeudi 22/06/2023 ou Vendredi 23/06/2023.

Fin de la réunion vers 21h45.

